



## Mes droit indemnités congé payé fin de cdd

Par **orys59143**, le **08/09/2016** à **18:41**

Bonjour,

Je suis apprentie en boulangerie et viens de finir mon contrat.

Il me restait 20 jours de congé à prendre, mon employeur m'a reversé 800 euros, mon brut mensuel est de 1220eur .

Mon employeur ne devait-il pas calculer au 10ème?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **08/09/2016** à **20:59**

Bonjour,

Effectivement, l'indemnité de congés payés se calcule sur la base de 10 % des salaires de la période de référence ou comme si vous aviez continué à travailler mais reste à savoir si ce sont 10 jours ouvrés ou ouvrables qu'il vous restait pour être précis...